

1962

JANVIER - FÉVRIER 1962 - N° 82



BULLETIN MENSUEL

DE L'A.D.I.R.

# Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DEPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7<sup>e</sup> - INV. 34-14

## LE "PATRIOTISME" D'EICHMANN



Le procès d'Eichmann a permis au monde entier, et tout spécialement à la jeune génération allemande, tenue souvent dans l'ignorance du proche passé, de faire un utile retour en arrière.

A nous, déportées, il n'a rien appris sur les crimes de l'Allemagne, sur les faits. Mais nous a-t-il permis de comprendre les crimes les plus monstrueux qui peuvent se commettre, de par le monde — et pas seulement en Allemagne — au nom de la patrie ou de la raison d'Etat, au nom de la science, au nom des révolutions, au nom de tous les mensonges que l'homme peut se faire à lui-même et qui trahissent la cause même qu'il prétend défendre ?

N'oublions jamais que ce n'est pas seulement en faisant régner la terreur, en opérant des « liquidations », en achetant les consciences, en s'appuyant sur des coalitions d'intérêts — comme nous le montre de façon saisissante, mais un peu simpliste, la pièce de Bertold Brecht, « La Résistible Ascension d'Arturo Ui », que Hitler et ses S.S. ont fait régner le nazisme en Allemagne. C'est aussi en obtenant une adhésion de principe aux théories raciales, au mépris des droits de l'homme, à l'exaltation de la violence totale, de la part de toutes sortes de citoyens moyens, modestes, qui disaient, il nous en souvient bien : « L'Allemagne n'a pas d'autre espoir... » Nous ne parlons pas seulement de ceux qui pratiquent la politique de l'autruche, se refusent à voir les crimes, les exactions, le gangstérisme quand ils crèvent les yeux. Les Eichmann, les Clauberg, les Hoess, les Sauckel, etc., bourreaux de femmes et d'enfants, assassins d'êtres sans défense, ont emporté la complicité de toutes sortes de gens qui se croyaient de « braves gens ». Ceux-là surtout, par leur adhésion massive, ont paralysé, désarmé la poi-

(Suite page 2, col. 3)

## Pourquoi une Assemblée Générale ?

par Anne-Marie BOUMIER

Certains pourraient penser que la réunion annuelle à laquelle nous vous demandons de participer n'a d'autre but que de procurer une agréable détente à des personnes qui, unies par certains liens, ont plaisir à se retrouver une fois l'an.

Cet agréable aspect de la question n'est que secondaire; l'objectif n° 1 d'une assemblée générale est de tenir informés les membres d'une association de la marche de celle-ci, de les consulter sur les modifications qu'il conviendrait d'y apporter, de leur demander de désigner par vote, les personnes qui seront chargées d'administrer cette association.

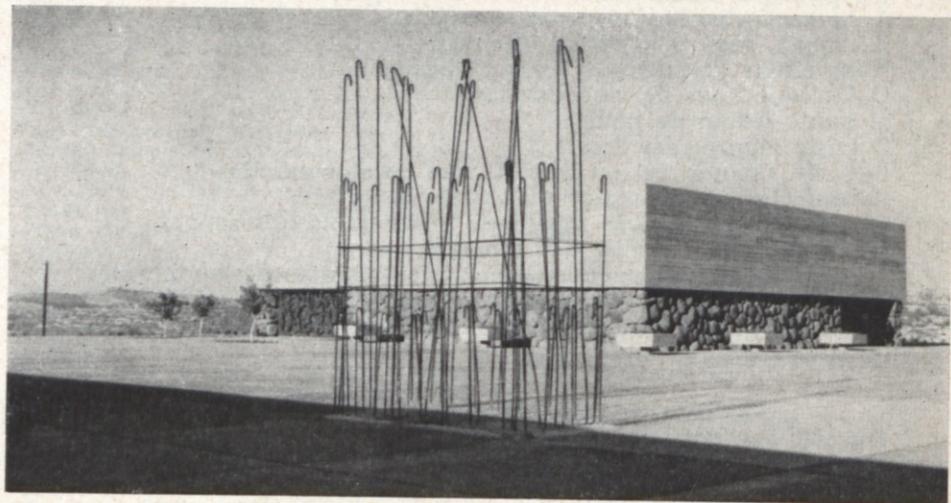
Il s'agit donc là d'un acte important de la vie de notre Association, puisqu'il donne à chacune d'entre nous la possibilité de faire connaître son opinion sur la ligne suivie, d'apporter des suggestions constructives pour en améliorer l'efficacité. En outre, au cours de l'Assemblée générale se place la désignation des administrateurs qui seront appelés, au cours de l'année, à animer, orienter la marche de l'Association.

Afin d'éviter que les destinées d'une association restent toujours entre les mêmes mains, le législateur a prévu que le Conseil d'Administration doit se renouveler chaque année par tiers. Ceci signifie que, chaque année, le tiers des membres de l'A.D.I.R., soit six administrateurs, doit être soumis à réélection. C'est ainsi que cette année vous aurez à dire si les six administrateurs sortants, Mmes et Mles Boumier, Come, Oddon, Payen, de Renty, Tillion, devront être réélues, ou si vous désirez voir les unes ou les autres de vos camarades remplacées par telle ou telle d'entre elles.

Tout membre de l'A.D.I.R. (c'est-à-dire toute personne ayant acquitté sa cotisation) peut présenter sa candidature. Il est bien évident que seul le souci d'aider à atteindre les buts de l'Association doit guider les candidates à un poste d'administrateur.

Parfois aussi, des vacances peuvent se produire au sein d'un conseil d'administration, par suite de décès ou de démission.

(Suite page 12, col. 2)



Monument de la déportation à Jérusalem

TP 4616

# AU MÉPRIS DES DROITS DE L'HOMME

La veille de Noël, les corps de trois fonctionnaires de la Croix-Rouge de Genève ont été retrouvés à Elisabethville. Comme Bernadotte, le sauveur de nombreux déportés, ces serviteurs de l'humanité ont été assassinés dans l'exercice de leur fonction humanitaire. La civilisation reprendra-t-elle un jour le dessus après ce pas de géant en arrière amorcé par l'aventure hitlérienne ?

Edgar Joubert rappelait dans le numéro de novembre de *Monde Combattant* qu'il a fallu attendre 1864 pour une première codification des droits du prisonnier dans la première Convention de Genève. C'est à Genève que fut établi pour la première fois dans un texte « le respect de l'ennemi désarmé ». Et aujourd'hui, à peine un siècle plus tard, le Genevois Olivet est massacré pour avoir tenté de faire respecter certaines règles d'humanité.

Profonde est notre peine, grande est notre honte aussi. Car s'il n'y a certes pas de Français qui aient massacré des fonctionnaires de la Croix-Rouge, il y en a dont les méfaits et les crimes ont déterminé des enquêtes de ces fonctionnaires sur notre territoire : les délégués de la Croix-Rouge de Genève ont constaté que dans de nombreux lieux de détention en Algérie, l'ennemi prisonnier et désarmé n'est pas respecté. Si les Français, après tant de siècles de civilisation, maltraitent et torturent des prisonniers et des prisonnières, parfois jusqu'à la mort, comment espérer des combattants du Congo une forme quelconque de respect de l'homme ?

\*\*

Les journaux nous apprennent que le 16 janvier, le Tribunal Militaire de Paris a acquitté purement et simplement trois officiers français accusés d'avoir torturé une femme jusqu'à la mort.

L'instruction avait établi que dans la nuit du 24 au 25 mai 1960, des militaires appartenant au 9<sup>e</sup> Zouaves avaient arrêté chez elle, à Alger, Mme Saadia Mebarek. Elle était soupçonnée de faire campagne pour l'abstention aux élections et les militaires avaient décidé de « l'interroger ». Le 26 au matin, à 6 heures, on la rapportait morte à son mari. Son corps portait des traces de coups et aussi de brûlures semblant résulter d'un supplice par électrocution.

Une autopsie fut ordonnée, des témoins furent entendus, notamment l'interprète et deux soldats de 2<sup>e</sup> classe qui avaient assisté à l'interrogatoire sous torture.

Les trois officiers, qui avaient d'abord tenté de faire croire qu'ils avaient trouvé Mme Saadia Mebarek inanimée dans la rue, ont ensuite reconnu les faits en essayant de les minimiser : le lieutenant Maintard serait sorti quand la femme a perdu connaissance, le sous-lieutenant Sanchez n'a fait que la maintenir, pendant que le sous-lieutenant Blanc tournait la manivelle (1).

Le commissaire du gouvernement a demandé, contre les trois officiers, des peines de réclusion, mais le Tribunal Militaire a prononcé un acquittement pur et simple.

Contre cette décision, le Gouvernement s'est pourvu devant la Cour de Cassation. Il est possible que les trois officiers, si la Cour de Cassation en décide ainsi, passent de nouveau en jugement.

La décision des juges du Tribunal militaire est un déni de justice plus grave encore que le crime lui-même. Rien ne peut l'excuser, si tant est qu'il puisse exister quelque excuse à de semblables atteintes au droit de l'homme.

L'affaire était jugée à Paris, les Pouvoirs publics ayant demandé à la Cour

de Cassation le dessaisissement des tribunaux algériens pour permettre au Tribunal, suffisamment éloigné des passions et des fureurs algériennes, de juger avec une véritable impartialité. Les faits étaient dûment établis, reconnus par les accusés, aucune pression extérieure n'a été exercée sur le Tribunal qui s'est donc délibérément rendu complice d'un crime réprobé par la conscience et sévèrement puni par la loi.

\*\*

La réaction immédiate des Pouvoirs publics et le sursaut de l'opinion sur cette affaire permettent d'espérer que notre patrie, celle qui a la première promulgué les « Droits de l'Homme » n'est pas mûre pour les abolir. Mais trop d'atteintes à ces droits se sont multipliées pour que ne se pose pas sévèrement pour chaque homme et chaque femme de ce pays — et en particulier pour chacune de nos camarades — le problème de sa propre responsabilité. Prenons garde de nous trouver entraînés par futilité et par inconscience, dans « le temps du mépris ».

(1) *On sait que le supplice de l'électrocution consiste à déshabiller entièrement la victime, à lui placer des électrodes aux doigts, aux seins et au sexe, et à tourner la manivelle d'un petit groupe électrogène de campagne couramment appelé « la gégène ».*

## LE "PATRIOTISME" D'EICHMANN

(Suite de la page 1, col. 11)

gnée de ceux qui non seulement n'acceptaient pas n'importe quels moyens, mais n'admettaient pas n'importe quelle fin sous le nom de « patriote ».

L'ascension de Hitler était « résistible » si les Allemands ne s'étaient pas abandonnés à l'aveuglement, au délire et au désespoir, s'ils n'avaient pas jeté par-dessus bord conscience et scrupules pour le « salut de la patrie ». Et ici, faisons, malgré notre ressentiment, un effort de jugement. Elle était « résistible » si, avant que ne prennent force d'intolérables et orgueilleuses revendications, les autres nations avaient tenté de comprendre tout ce que la détrousse de l'Allemagne pouvait avoir de réel, sa plainte, de légitime. La paix ne peut naître que de la compréhension et de sacrifices réciproques, une paix durable ne naît jamais de la domination d'autrui, mais de la domination de soi-même. Après tant de sang versé, tant de combats, une organisation européenne point enfin, fondée sur des concessions mutuelles...

Avant de nous réunir en Assemblée générale pour un revoir plein de précieux souvenirs, rappelons-nous que nous avons voulu être des résistantes, haissant les compromissions et les lâchetés.

Heureux ceux qui, à l'aube du nazisme, sont morts, le cœur pur, en résistant contre lui. Ils furent appelés « traîtres ». Si la jeune génération allemande comprend où sont ceux qui ont véritablement « trahi » l'Allemagne, elle aura compris le sens du procès Eichmann.

ANNE FERNIER

... Vu sur un mur du XV<sup>e</sup> arrondissement : « Libérez Eichmann - à Libérez les patriotes ».



Souvenez-vous mes Sœurs !  
Vous étiez comme moi condamnées :  
Nous avions faim, nous avions soif !  
Souvenez-vous de la longue attente  
Dans le froid, dans la neige.  
Nous avions les mains et les pieds meurtris !  
Souvenez-vous de la longue attente sous le soleil brûlant,  
Des chiens féroces et de leurs crocs terribles !  
Des gardiens à jamais rigides !  
Des sinistres lueurs des fours qui montaient vers le ciel !  
O tourbillon de fumée, vous étiez odeur de sacrifice !

Souvenez-vous mes Sœurs !  
Qu'à chaque aube, nous mourions d'angoisse.  
Aube sans chants d'oiseaux, sans joies.  
A l'appel, sous nos tristes vêtements,  
Nous étions grandes par la souffrance !  
O Ciel que nous ne voyions plus !  
Si haut, si loin de nous.  
O triste maison des morts  
Loin du monde réel où le sort nous avait conduites.  
Loin de la terre humaine où chante la nature,  
O délivrance que nous appelions même dans nos songes,  
Longtemps vous n'avez pas répondu.  
O nuits d'épouvante, où montaient les plaintes des mourantes !  
Nuits sans repos, nuits d'angoisse, nuits sans étoile !  
Nos têtes s'étaient vidées dans la maison des morts !

\*\*

Souvenez-vous mes Sœurs !  
Du ciel que nous avons revu,  
Du jour que nous n'attendions plus !  
Ce fut le jour de RESURRECTION !

Andréa BOUYER.

# LES ANCIENNES DÉPORTÉES A L'ŒUVRE

## « LA PORTE OUVERTE »

Elle m'a ouvert cette porte, malgré les réticences exprimées au départ, car elle ne veut pas qu'on parle d'elle.

« La Porte Ouverte », c'est tout simplement une de nos camarades, une des vingt-sept mille, qui travaille toute seule dans une petite pièce au fond d'une cour à Paris. Ses seuls collaborateurs : un téléphone et une machine à écrire.

— Voudriez-vous me dire pourquoi et comment vous est venue l'idée de « La Porte Ouverte » ?

— C'est une assez longue histoire... Déjà au camp, l'idée m'était venue de m'occuper des jeunes filles mineures qui avaient été arrêtées pour prostitution avec les Allemands. En parlant avec elles, je m'étais rendu compte qu'il était possible de les réintégrer dans une vie normale. J'avais donc pensé ouvrir une maison pour la rééducation et trouver le moyen de leur donner un métier susceptible de les intéresser, ceci dans un cadre uniquement familial, leur apportant l'amour qui leur avait manqué dans leur foyer. A mon retour, bien que très fatiguée, j'ai reçu durant un long moment la visite de ces gosses, qui n'attendaient qu'un geste de moi pour que je puisse les aider. Malheureusement, comme pour beaucoup de déportées, les ennuis personnels ou de santé m'ont empêchée de mener à bien mon projet. Néanmoins, dans ma maison, j'étais déjà le point fixe, afin que ceux ou celles qui s'étaient perdus de vue puissent se retrouver dans un climat d'amitié. En effet, j'étais frappée depuis longtemps par la solitude que l'on côtoie chaque jour, de certaines personnes qui, en plein Paris, ne peuvent pas trouver l'aide nécessaire, morale ou matérielle, ceci parce que chacun vit uniquement replié sur sa vie personnelle, ne prenant pas le temps de regarder autour de soi... Un jour, il y eut l'appel lancé par l'abbé Pierre. Comme beaucoup, j'ai répondu selon mes petites possibilités à cet appel et, venue pour quinze jours chez l'abbé Pierre, j'y suis restée trois ans. Là, vraiment, j'ai compris à quel point la solitude de ceux qui souffrent est terrible et multiple. Au bout de ces trois ans, j'ai décidé de continuer seule. N'ayant plus aucun moyen financier, il m'a fallu, en premier lieu, trouver un coin, afin de pouvoir écouter ceux qui venaient vers moi. J'ai d'abord travaillé dans une salle de café qui voulait bien recevoir mes communications téléphoniques et, en même temps, me laissait la possibilité de mobiliser une table toute la journée, car les personnes que je recevais et moi-même, nous n'avions pas les moyens de payer plusieurs consommations. Pendant ce temps, je demandais à tous les amis et connaissances de m'aider à trouver une pièce pouvant me servir de bureau, mais sans reprise évidemment et avec un petit loyer. Comme j'avais la foi et la ténacité pour arriver à ce but, un jour miraculeux, une personne que je connaissais m'a dit que son mari possédait une petite pièce en location, au fond d'une cour, toute meublée, avec le téléphone, et qu'il voulait bien que je m'y installe provisoirement. Quinze jours après, j'étais installée, je pouvais déclarer mon Association selon la loi de 1901, et immédiatement je demandai un emprunt de 500 NF aux Anciens Combattants pour payer le premier terme et les premiers téléphones.

« En premier lieu, ayant derrière moi des familles que j'avais eues chez l'abbé Pierre non logées, je me suis attaquée à ce problème que j'avais appris à fond chez lui. Ayant eu dans mon réseau Sudreau, qui savait à quel point j'étais ennuieuse et tenace pour réussir, j'ai pu

loger la première année 32 familles. Mais à ce problème s'en ajoutaient bien d'autres encore : femmes abandonnées avec enfants, sans travail ; hommes sortant de prison, sans place, etc. J'ai décidé au départ de m'occuper seulement des cas que je pourrais dépanner jusqu'au bout ; ceux-ci devenaient absolument comme des membres de ma famille. Petit à petit, je découvrais vers quel but je tendais, toujours le même : les jeunes !

— Et le service « S.O.S. Amitié » par téléphone, n'y avez-vous pas participé dès sa création en France ?

— Oui. J'ai voulu en effet qu'il existe en France, comme déjà en divers pays, ce « secours moral » par téléphone. Des centaines d'appels angoissés tous les mois prouvent sa nécessité, et le dévouement des personnes qui répondent vingt-quatre heures sur vingt-quatre sauve bien des vies humaines.

— En somme le travail ne manque pas ! Pouvez-vous maintenant me donner un exemple de l'aide que vous apportez aux jeunes ?

— Eh bien, il y a beaucoup de problèmes, mais dans mon H.L.M. de banlieue, la question des loisirs de la jeunesse m'a semblé extrêmement importante. Le hasard d'un voisin, marié, père de famille, me confiant qu'il avait été clairon durant son service militaire et s'offrant à apprendre à jouer de cet instrument, l'idée me vint aussitôt de poser la question à cette jeunesse avec laquelle j'étais en contact : « Aimeriez-vous que l'on monte une fanfare ? » La réponse fut enthousiaste. Nous étions en octobre. J'ai pensé que je pouvais acheter les premiers clairons avec les petits dons que je recevais à Noël. J'ai conseillé au professeur de clairon de fonder à son tour une association loi de 1901. Dix jours après, pour six clairons, il avait trente inscriptions. Chaque mercredi soir, après son travail, il les faisait répéter, dans une baraque en bois un peu éloignée des bâtiments. Leur première sortie s'est faite en mai, dans les costumes qu'ils avaient eux-mêmes décidés afin que l'on reconnaisse la fanfare de cet H.L.M. La localité avec le maire avait aussi décidé de faire cadeau de tambours et de trompettes, car elle ne possédait, comme musiciens, que des pompiers bénévoles, auxquels leur travail ne laissait pas le temps de défilé. De ce jour la fanfare a représenté la localité dans toutes les fêtes, et tout l'été elle a été invitée par les localités voisines. Elle est donc le prétexte à des sorties le samedi et le dimanche, au milieu d'une joie générale de gosses et de parents. Aujourd'hui ils sont plus de soixante-quinze et d'autres inscriptions attendent que les instruments arrivent. On y ajoute maintenant des cors de chasse. Ce succès a été bien au-delà de mes espérances, entraînant même des choses auxquelles je n'avais pas pensé au départ : l'amitié entre les parents, certains pères de famille font même partie maintenant de la fanfare ; la fierté et la tenue exemplaire des enfants, et surtout leur grande camaraderie ; parents, enfants, tous se sont pris au jeu. Je souhaite que beaucoup d'autres fanfares se créent dans les H.L.M., car cela occupe les loisirs mais aussi inculque l'esprit d'équipe aux jeunes.

— Et pour revenir au problème plus grave qui vous avait touchée au camp, celui des mineurs délinquants ?

— Oui, c'est à présent ce à quoi se consacre essentiellement « La Porte Ouverte ». Le destin m'a fait connaître un aumônier de mineurs à la prison de Fresnes, qui possède une baraque à une

porte de Paris, avec dortoirs, douches, et qui chaque soir recueille tous les jeunes errant et sortant de prison. Là, ils peuvent se laver, manger et dormir. Une ambiance de gaité y règne ; ils ont la télévision, des disques pour danser, et le soir, des filles, toutes mineures, fugueuses ou tout simplement malheureuses chez leurs parents viennent les rejoindre pour danser et surtout manger. Ce prêtre m'a demandé de recevoir celles qui désireraient parler avec une femme qui sait les comprendre et les aimer. Il ne faut jamais les contraindre à venir, elles viennent lorsqu'elles en ont le désir, bien souvent manquant de parole, mais il faut les comprendre. Pour elles, j'ai été en prison, comme elles, et un lien se crée immédiatement, ainsi qu'une grande confiance ; je ne suis pas là pour les surveiller, mais pour les aider. De plus, elles savent que je ne suis pas payée pour faire ce que je fais, et pour elles c'est un gros point. Elles savent aussi que ce climat de chaleur et d'amitié est sincère chez moi. Bien souvent on ne peut les aider qu'en leur parlant lorsqu'elles viennent ; plus rarement on peut les sauver tout à fait, mais il faut beaucoup de diplomatie, de patience, de ténacité. Le délégué et un commissaire m'ont dit qu'ils souhaitaient que beaucoup de personnes privées fassent comme moi, c'est-à-dire ne s'occupent que de quelques cas (deux ou trois), mais de façon suivie et personnelle. Cela serait plus efficace et aiderait à sauver cette jeunesse tellement attachante, qui va à la dérive, car elle n'a pas eu, comme nous, un idéal à défendre.

« Voyez-vous, Nina, pour conclure, je pense que même sans aucun moyen matériel tout le monde peut, s'il en a le désir ferme et sincère, aider à sauver ceux qui ont besoin de l'être et surtout se sauver soi-même. Dans mon cas, je peux dire, après cette expérience de huit ans maintenant, que jamais je ne serais sortie des traumatismes nerveux et psychiques de la déportation et des chagrins personnels que nous avons toutes trouvés en rentrant, si je n'avais compris la joie et la paix que l'on peut éprouver en répandant autour de soi l'amour dont est frustrée la femme qui se retrouve seule dans la vie.

\*\*

Je vous ai rapporté fidèlement ce que notre camarade m'a dit au sujet de son travail, de ses coups de chance, de ses coups de hasard... Des coups durs, elle en a eus aussi, mais elle n'a pas eu le temps de me les dire... Il y en a eu tant, vous pensez ; et puis dans le genre de travail qu'elle fait, cela est la règle du jeu ! Je n'ai pas la prétention de tirer des conclusions philosophiques de l'œuvre de notre camarade, elle les a tirées elle-même et pour nous toutes... Mais comme il est réconfortant de constater que la souffrance d'une ancienne déportée peut se transformer en un riche engrangé ! A partir de cet exemple, si vous n'avez pas eu la chance de répondre à l'appel de l'abbé Pierre, si vous n'avez pas la chance d'habiter un H.L.M. et d'avoir un voisin qui joue du clairon, ni même la vocation de vous occuper de la jeunesse délinquante, ne vous désolez pas... Nous avons, hélas, « la chance » de vivre dans une époque où la misère est à notre porte... Ouvrez-la !...

NINA IWANSKA

Les camarades qui désireraient entrer en contact avec « La Porte Ouverte » peuvent s'adresser à l'A.D.I.R. qui transmettra.

# DEUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES D'ANCIENS COMBATTANTS

L'A.D.I.R. a été invitée par la Fédération Mondiale des Anciens Combattants à déléguer un observateur à la *Conférence Internationale sur les Séquelles tardives de l'Internement et de la Déportation* qu'elle organisait à La Haye du 20 au 25 novembre 1961.

Paulette Charpentier a accepté d'aller représenter l'A.D.I.R. à cette conférence et vous en donne le compte rendu ci-après.

En outre, l'A.D.I.R. a été invitée par la Fédération Mondiale des Anciens Combattants à se faire représenter à la *II<sup>e</sup> Conférence Internationale sur la Législation des Anciens Combattants*, qu'elle organisait à La Haye, du 27 novembre au 4 décembre 1961, en collaboration avec le gouvernement des Pays-Bas.

Anise Postel-Vinay a bien voulu aller à La Haye suivre les travaux de cette deuxième conférence.

## I

La Conférence Internationale sur les Séquelles tardives de l'Internement et de la Déportation était présidée par le professeur Richet.

Une soixantaine d'experts, pour la plupart médecins et juristes, de treize nationalités différentes, y participaient.

L'A.D.I.R. y était invitée comme observateur.

Son but était :

1<sup>e</sup> *Médical* : par des études cliniques récentes sur les nouveaux syndromes de pathologie concentrationnaire apparus dix à quinze ans après la Libération, établir un lien causal entre la captivité et l'affection qui s'est révélée tardivement;

2<sup>e</sup> *Juridique* : en fonction des conclusions médicales, préconiser des réformes législatives pour de justes réparations.

Plus de trente communications avaient été déposées sur ce problème, si brûlant d'actualité pour nous, des séquelles tardives de l'internement et de la déportation.

Deux commissions, une médicale et une juridique, en ont discuté.

I. — Au point de vue médical, il a été longuement question des perturbations neuro-psychiatriques si fréquentes chez les anciens concentrationnaires. C'est ainsi qu'en Norvège, en 1957, l'Association des Invalides de guerre, frappée par les cas de plus en plus nombreux d'inadaptation et de neurasthénie de ses membres, avait alerté des psychiatres. Des études systématiques et complètes sur cent d'entre eux (quatre-vingt déportés dont cinq femmes) ont été pratiquées. Quatre-vingt-seize présentent des symptômes et des signes de lésions organiques du système nerveux.

Au point de vue social, 51 % avaient subi un déclassement professionnel, 97 % avaient une capacité de travail réduite.

Ceci ne souligne-t-il pas bien l'asthénie tardive des déportés ?

Les médecins yougoslaves se sont trouvés devant les mêmes problèmes. Ils ont créé en 1960 à Belgrade un centre médical spécialisé où cent dix victimes de guerre inadaptées sont en observation.

Une documentation canadienne sur mille quatre cents militaires rapatriés des camps très durs d'Extrême-Orient montre des syndromes tardifs d'angoisse et de lésions nerveuses, à rapprocher des syndromes concentrationnaires.

Pour la France, mention a été faite de quelques résultats satisfaisants obtenus en psychothérapie par la subnarcose barbiturique.

Sur le plan pulmonaire, les médecins ont insisté sur les complications des bron-

chites chroniques, de l'emphysème et de leur évolution fréquente vers la tuberculose.

En ce qui concerne les troubles cardio-vasculaires, l'accent a été mis sur l'importance de la sclérose artérielle plus ou moins précoce et sur le nombre des lésions veineuses.

Pour les affections du *corps thyroïde*, si elles restent assez rares, leur apparition même lointaine peut être imputable au traumatisme du camp.

Les *troubles digestifs* et les *séquelles tardives gynécologiques* ont été étudiées et la question de la descendance évoquée.

On a constaté la fréquence considérable des *rhumatismes chroniques*. Certaines altérations dégénératives (surtout vertébrales) sont des facteurs d'appréciation du vieillissement prématûr des anciennes déportées, souvent associées à des troubles neuro-psychiques.

Dans leur ensemble, les travaux se sont orientés vers la confirmation d'un processus de *vieillissement précoce* fondé sur une notion de fatigabilité encore assez imprécise. Une étude méthodique en gériatrie serait intéressante.

Des communications israéliennes ont montré que certaines victimes juives du nazisme, tels les survivants des ghettos, présentent des troubles neuro-psychiques, cardiaques ou pulmonaires, comparables à ceux des concentrationnaires.

II. — *Au point de vue juridique*, un rapport comparatif sur les législations de onze pays intéressés a fait ressortir une grande diversité en ce qui concerne les séquelles tardives de l'internement et de la déportation.

Seule la France a une législation qui permet de résoudre le problème grâce à :

— une discrimination entre les différentes catégories de victimes de guerre,  
— une présomption d'origine sans délai,

— la création depuis le décret du 16 mars 1957 d'un barème spécial.

Des améliorations peuvent être encore apportées, telles que :

— gratuité complète de tous les soins de santé, tant préventifs que curatifs;  
— facilité de solliciter la mise en retraite anticipée sans perte des avantages;  
— octroi de congés supplémentaires à partir d'un certain âge.

Cette conférence fut fort intéressante et utile. En permettant à un certain nombre de médecins de pays différents de confronter leurs expériences, elle a apporté quelque lumière dans ce domaine encore peu connu des conséquences pathologiques de la captivité. Elle a également montré dans quel sens les recherches devaient être poursuivies pour améliorer la santé éprouvée des anciens concentrationnaires et les doter de meilleures conditions d'existence.

Un certain nombre de projets de recommandation ont été émis, tels que :

— création d'un centre international de pathologie,  
— établissement d'une fiche standard d'observation,  
— création d'un centre de documentation.

Puisse cette connaissance de la pathologie concentrationnaire contribuer dans l'avenir à la prévention de la misère et de la violence dans le monde, comme le souhaita, dans son discours d'ouverture, M. Norman Acton, Secrétaire général de la F.M.A.C.

PAULETTE CHARPENTIER

## II

La II<sup>e</sup> Conférence sur la Législation des Anciens Combattants s'est tenue au Ridderzaal, cette immense salle moyenâgeuse à la cheminée monumentale où se réunit ordinairement le Parlement hollandais.

Face à la table des Présidents se trouvait, en haut de quelques marches, le grand fauteuil rouge de la Reine de Hollande, qui resta symboliquement vide pendant la durée de la conférence.

Un à un, les délégués entraient et l'on voyait s'installer derrière les étiquettes des vingt-trois pays représentés, des hommes souriants, malgré, dans bien des cas, de graves infirmités : le Vice-Président, hollandais, n'avait pas de mains; un délégué de la France était aveugle, un délégué allemand ou autrichien était à la fois aveugle et sans mains. Les jambes articulées, les jambes de bois, les bêquilles, les cannes étaient nombreuses. L'un avait un visage entièrement greffé; l'autre avait encore des mains, mais agitées d'un tremblement si intense qu'on se demandait comment il pouvait s'en servir. Et pourtant tous ces hommes avaient réussi à se déplacer, à travailler leurs dossiers, et ils avaient le sourire !...

L'A.D.I.R., qui n'est pas encore membre de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, ne figurait pas parmi les délégués, mais seulement parmi les observateurs et experts invités.

Comme les délégués, les observateurs étaient placés dans la salle par ordre alphabétique : après les observateurs de la Belgique, du B.I.T., du Comité International de la Croix-Rouge, du Conseil de l'Europe et des Etats-Unis, venaient la France, puis l'U.R.S.S. et les experts internationaux.

MM. Van Lanschot (Hollandais) et Norman Acton (Américain), respectivement Président et Secrétaire général de la F.M.A.C., ouvrirent la séance. Puis le Prince Bernhard de Hollande, un oeillet blanc à la boutonnière, fit son entrée solennelle. Il alla tout droit à la tribune et prononça un aimable discours d'accueil, en français : « La ville de La Haye porte déjà une tradition de recherche de paix et de coopération internationale; nulle part, mieux qu'à La Haye, ennemis et alliés d'hier ne pouvaient se rencontrer pour promouvoir une coopération réelle, un échange de vues loyal et la création d'accords internationaux efficaces. »

En première acquisition positive, faisant immédiatement suite à la conférence qui vient de terminer ses travaux sur les séquelles tardives de l'internement et de la déportation, le Ministre français, M. Triboulet, annonce la création d'un centre de pathologie des déportés qui serait installé aux Invalides.

L'A.D.I.R. s'était inscrite à la 2<sup>e</sup> Commission, c'est-à-dire à la Commission des Questions sociales et médicales. L'ordre du jour de cette commission était très chargé et a pu être étudié dans sa totalité. Les problèmes des rapports de la Sécurité sociale avec la législation des anciens combattants dans différents pays, les soins médicaux, la réadaptation, l'attribution de véhicules, l'appareillage, l'emploi des invalides de guerre, le problème des anciens combattants vieillissants et âgés, le problème des logements pour les anciens combattants, autant de questions qui faisaient l'objet des longs rapports, soit des Italiens, soit des Yougoslaves, soit des Autrichiens, soit des Finlandais et surtout de la France, dont l'action sociale, avec son Office National des Anciens Combattants, apparaît comme l'une des plus avancées.

(Suite page 9)

# LES « AMIS DE L.A.D.I.R. » D'AMÉRIQUE obtiennent des indemnités substantielles pour 136 cobayes

(Hongrois et Polonais)

New York, Noël 1961.

L'histoire commence au Revier de Ravensbrück; deux malades de différents pays, que seules leur jeunesse et leur résistance à l'opresseur unissent, couchent dans le même châlit. L'une, Polonoise, est l'un des cobayes sur lequel le Prof. Gebhardt vient de pratiquer une expérience brutale, et sa jambe infectée a fait monter le thermomètre à 41°; l'autre, Française au triangle rouge, git terrassée par une fièvre de furunculose envahissante, au plus mal toutes les deux. La Polonoise, par des moyens seuls connus des anciennes de Ravensbrück, est arrivée à se faire envoyer clandestinement un antibiotique puissant. « Prends », dit-elle en tendant le précieux médicament à la Française, « il est plus important que tu guérisses que moi. Tu sortiras d'ici et tu parleras. Moi, je suis perdue de toute façon : ils ne laisseront pas sortir vivants leurs cobayes ! » La Française, trop fatiguée pour lutter, absorbe la drogue et... guérit. Le lapin, malgré son sombre pronostic, après des mois au Revier réussit à se procurer un faux numéro et, sous un nom emprunté, échappe à l'ordre de liquidation donné pour les « lapins », part en Kommando et... survit, elle aussi !

Dix ans plus tard : un dîner des François Libres à New York, auquel assiste en tant que présidente, le Chairman des Amis de l'A.D.I.R. Elle n'ignore pas, il est vrai, les expériences pseudo-scientifiques, car elle connaît Nina, de la rue Guynemer, venue se faire soigner à Boston. Elle a même assisté à une entrevue entre celle-ci et une personnalité de l'O.N.U., où la Polonoise s'est révélée en effet un témoin redoutable. De temps à autre, elle correspond avec une autre survivante des expériences, qui habite le lointain Ohio et qui lui a été également signalée par l'A.D.I.R. Mais pour l'instant, toutes ses pensées se concentrent sur le cocktail qui doit se donner prochainement au bénéfice de l'A.D.I.R. et la foule de détails auxquels les organisatrices doivent faire face. Sans préambule, le monsieur sympathique à sa droite déclare qu'il voudrait la voir au plus tôt pour discuter une question confidentielle qui préoccupe beaucoup

l'O.N.U. Et c'est à ce rendez-vous que nous apprenons que la Division des Droits de l'Homme souhaite que l'A.D.I.R. puisse leur fournir les dossiers des cobayes résidant en France, car depuis un certain temps l'O.N.U. transmet à Bonn les renseignements recueillis concernant les victimes des expériences, avec l'espoir que le Gouvernement fédéral compensera généreusement les préjudices subis.

Voilà de quelle façon nous nous sommes trouvées tout d'un coup plongées dans cette hallucinante histoire, non pas sortie du cabinet de quelque Dr Caligari, mais des cervaux des plus hautes personnalités médicales du III<sup>e</sup> Reich, ces Allemands, docteurs et chirurgiens dits de grande classe, qui osèrent prendre des déportés et s'en servir comme cobayes.

Inutile de souligner l'effort immédiatement fourni par Paris, ni l'admirable persévérance avec laquelle l'A.D.I.R. mena son enquête, toucha les docteurs susceptibles de pouvoir lui signaler des victimes (hélas, le secret professionnel ne facilita pas la tâche), lança un appel dans la presse métropolitaine, interviewa les candidats, tria les dossiers, bref commença dès avril 1952 un travail assidu et constant, qui semble durer toujours !

Mais si l'O.N.U. à cette époque s'occupait des cobayes, c'est que, bien plus tôt, en mai 1950, une grande amie de l'A.D.I.R. avait déjà soulevé le problème à New York. C'est Mme Lefaucheux, qui, présidant en 1950 la Commission de la Femme, attire l'attention des membres « sur le cas des femmes qui ont survécu aux prétdées expériences médicales. Ne sachant pas à qui s'adresser, ces femmes ont demandé à l'O.N.U. d'intervenir en leur faveur et d'inciter le Gouvernement allemand à leur payer une indemnité... Il s'agit là d'un grave problème humanitaire que l'on ne saurait négliger. » Et Mme Lefaucheux soumet, en sa qualité de représentante de la France, un projet de résolution à ce sujet.

Le projet passe de la Commission de la Femme au Conseil Economique et Social et, après discussion, avec l'appui de la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, etc., et malgré l'abstention de l'U.R.S.S., de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, la résolution française est

adoptée. Celle-ci « adresse un appel aux autorités allemandes compétentes pour qu'elles envisagent la réparation la plus complète possible des préjudices subis ».

L'opinion mondiale s'étant ainsi déclarée, le Gouvernement fédéral se voit forcé de réagir et passe alors la fameuse résolution du 26 juillet 1951, promettant une aide efficace aux cas les plus urgents.

L'O.N.U. transmet fidèlement, après traduction, les dossiers qui lui viennent de partout. Je laisse aux victimes des expériences le soin de dire avec quelle mauvaise volonté les dirigeants des services compétents de la nouvelle Allemagne administrent le programme de réparations et se préoccupent de « l'obligation morale » reconnue par leur gouvernement. Il suffit d'examiner la correspondance avec l'Allemagne des personnes chargées de ce travail, soit à l'A.D.I.R., soit aux Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique.

A Paris et à New York on ne se décourage pas ; on assaille son propre gouvernement de mémorandums, d'appels, de protestations ; on discute à Bonn, on insiste auprès des obstructionnistes du Bundesfinanzministerium, on envoie des lettres, des télégrammes, des dossiers ; car, des deux côtés de l'Atlantique on pense que la seule indemnité valable serait une pension à vie. Trop souvent nous avons constaté que la victime, recevant, pour citer Ministeriatrat, Dr Blessin, « une fortune » — lire 25.000 DM — avait vite fait de dépenser cette somme en frais de clinique, en honoraires de médecins, en médicaments et, comme dans l'Evangile, l'état final devenait pire que le premier, si possible. Mais, pour l'instant, il ne s'agit que d'arracher aux Allemands la somme minime qu'ils sont bien forcés d'allouer à certaines victimes. Ils ont toujours d'excellentes raisons pour ne rien payer : cette personne est réformée et reçoit une petite pension de son gouvernement, elle n'est pas nécessiteuse ; celle-ci dit avoir été opérée « sans doute pour un phlegmon », quoique la cicatrice témoigne, « rien ne prouve l'expérience », etc. Quant à ce déporté dont la santé est à jamais ruinée par des prises de sang massives faites au camp dans les expériences sur la malaria, il se voit répondre : « Les prises de sang ne se classent pas comme expériences ! »

# LES « AMIS DE L'A.D.I.R. » D'AMÉRIQUE . . .

Le temps passe, les années s'égrènent, les victimes des expériences disparaissent — le travail continue. Mais comme Anise ne m'a chargée que de vous parler des lapins, je suis forcée de passer sous silence bien des démarches faites ici et à Paris, concernant d'autres victimes des expériences — démarches qui s'avèrent en général infructueuses, mais qui ne faisaient que confirmer la nécessité du travail auquel nous nous acharnions.

En 1957, Helenka, la Cobaye qui vivait dans l'Ohio, vint passer quelques jours avec moi. Elle était parmi les plus favorisées car, vivant aux Etats-Unis, elle avait reçu des Allemands une soi-disant compensation. Elle me parla beaucoup de sa sœur Dzunia, toujours en Pologne, qui, avec Helenka, avait été opérée au Bunker; ni l'une ni l'autre ne s'étaient jamais remises de cette vivisection. Je demandai si l'argent versé à Dzunia par les Allemands avait servi à autre chose qu'à des frais médicaux. « Mais elle n'a rien reçu ! » Et Helenka m'affirma que personne en Pologne n'avait été indemnisé, quoique certaines de ses camarades eussent rempli les questionnaires de l'O.N.U. en 1951. Assez naïve pour être persuadée qu'il y avait là un malentendu, je demandai confirmation par écrit. Dzunia, Stenia et d'autres lapins répondirent aussitôt, m'assurant que les Polonaises n'avaient reçu aucune compensation allemande, transmettant la liste des 53 survivantes — deux sont mortes par la suite — et insistant que pour les rescapées cette question était urgente et avait pour chacune d'entre elles une importance primordiale, aussi bien moralement que matériellement !

Armée de ce réquisitoire, je fus reçue par les directeurs de la Division des Droits de l'Homme, qui connaissaient déjà les activités des Amis de l'A.D.I.R. On me confirma qu'en 1951 un certain nombre de Varsoviennes avaient rempli les questionnaires de l'O.N.U., mais que Bonn n'avait donné aucune suite à leurs réclamations. Je demandai instamment que l'on s'occupe de tout le groupe et que des questionnaires soient envoyés aux lapins sur-le-champ. Le Secrétariat ne pouvait intervenir. Sur notre instance, il s'avéra que si nous persistions à prendre l'affaire en main, on serait forcée de nous considérer comme le porte-parole des Polonaises. En quittant l'O.N.U. ce matin-là, les bras chargés de questionnaires, je n'envisageai nullement toutes les surprises que l'avenir nous réservait.

Mais un problème se posait, le premier de toute une kyrielle : je ne comprenais pas un mot de polonais. La chance m'envoya Marysia, femme intelligente et compréhensive; elle devint mon interprète et dès ce moment une correspondance continue s'établit. Je pris soin d'informer les autorités polonaises de notre activité et rentrai également en rapport avec Z.B.O.W.I.D., l'association des déportés polonais, qui, de son côté, faisait pression sur Bonn et avait à deux reprises envoyé ses représentants en Allemagne pour essayer de faire valoir les droits des lapins.

Malgré les délais de la poste, les dossiers finirent par affluer. Photocopiés à la maison, ils étaient alors traduits, si possible, et acheminés vers l'O.N.U., premier stage de leur voyage à Bonn.

Au fur et à mesure que ces témoignages arrivaient, j'étais obsédée par

toute l'horreur de ce que ces filles avaient dû souffrir (1) et je partageai la conviction des opérées : il FALLAIT que ces choses se sachent. Il devenait essentiel que le grand public comprenne ce qui s'était fait à Ravensbrück en 42-43 et sache aussi que, malgré de tels crimes et en dépit de leur promesse formelle, les autorités allemandes refusaient depuis 1951 d'indemniser les cobayes polonaises. Rien n'est plus clair que le rapport intérimaire du Ministère des Finances, cité dans le document E 3069 de l'E.C.O.S.O.C. du 12 février 1958 : « Dans le cas des demandes provenant de Pologne, il est impossible de vérifier les déclarations des réclamants (ceci malgré le procès de Nuremberg !), de faire les examens nécessaires par des médecins qualifiés ou de transférer les sommes qui peuvent être versées à titre d'aide ». C'était faux, bien entendu, mais nous avons, hélas, appris que le mensonge assez souvent répété peut se transformer en vérité. Au moment même où cette déclaration était transmise à l'O.N.U., toute la documentation nécessaire pour régler les revendications des lapins était déjà déposée à Bonn par les soins de Z.B.O.W.I.D., qui proposait en même temps, vu le manque de relations diplomatiques entre les deux pays, de mettre toute l'affaire entre les mains de la Croix-Rouge Internationale, proposition rejetée par le Gouvernement fédéral.

Il n'y avait donc plus qu'une solution : faire venir quelques lapins en Amérique et laisser aux médecins et à la presse le soin d'exposer la vérité à ceux qui préféreraient en douter. Une enquête révéla qu'au moins trois de nos meilleures cliniques étaient prêtes à offrir leurs services aux Polonaises, dans la mesure où ces soins n'étaient pas réalisables en Pologne. C'était déjà un point acquis, mais pour traiter les victimes, il fallait qu'elles soient sur place. A Washington et à New York, je frappai à de nombreuses portes; ceux qui avaient le temps m'écoutaient poliment, mais sans paraître intéressés. Par contre, plusieurs organisations viendront nous aider, soit financièrement, soit moralement, tout au long

de la route : en premier chef le National Catholic Welfare Council, la Fédération Mondiale des Anciens Combattants et le American Joint Distribution Committee.

Un jour de pluie, une parente me téléphone : « Il faudrait que vous alliez voir le Dr Hitzig. Vous savez, c'est le professeur qui s'est tellement occupé des femmes de Hiroshima, ces blessées de la face qu'un groupe de volontaires a fait venir ici pour des interventions plastiques. » Je prends le Bottin, téléphone et obtiens un rendez-vous. Bill Hitzig me reçoit, m'écoute, regarde d'un œil de chirurgien les photos des jambes mutilées que je lui montre, me pose mille questions et, après un interrogatoire serré, m'envoie chez le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Saturday Review*.

Je n'oublierai jamais ces premiers contacts. J'attends Norman Cousins dans son bureau, anxieusement assise sur un immense canapé rouge, que j'associerai à tout jamais au début du miracle, car c'en fut un ! « Monsieur Cousins, je viens vous voir... » Norman m'écoute en silence, seuls ses yeux m'interrogent; mais ce silence, plutôt amical, m'inspire confiance. Je parle, je montre une fois de plus mes pièces justificatives, les extraits du procès de Nuremberg concernant les lapins, leurs jambes martyrisées, les lettres qu'elles m'ont écrites : « Si les autorités internationales pouvaient voir ce qui nous a été fait, peut-être leurs cœurs seraient-ils touchés; personne ne peut se rendre compte à quel degré nous sommes tendues, nous arrivons à l'extrême limite de nos forces. Peut-être la meilleure solution pour nous serait de mourir. » Ce rédacteur, qui, d'après sa profession, aurait dû être un dur, me regardait soucieusement, car j'entrouvais à ses pieds un gouffre insoudable. Il est difficile, en effet, d'arriver au Revier de Ravensbrück sans avoir passé par Fresnes, Romainville, Sarrebrück; de se trouver devant la Croix sans gravir préalablement les marches du Calvaire. Quand je me levaï pour partir, M. Cousins m'affirma, en me serrant la main : « Nous ferons quelque chose ! » J'ignorais au juste ce que cela voulait dire, mais j'entrevoyais pour la première fois une porte qui s'ouvrirait devant moi, et je quittai son bureau pleine d'espoir.

Le lendemain, je déposai chez lui les dossiers de toutes les victimes, ainsi qu'une documentation extrêmement complète, car les Polonaises avaient bien travaillé et m'avaient fourni le maximum de renseignements : protocoles, photos-tats, articles, rapport médicaux de 1958, copies conformes, rien ne manquait !

Quelques semaines se passèrent sans nouvelles; inquiète, je n'osais retourner vers les seules personnes qui eussent montré plus qu'un intérêt passager dans notre problème. Et puis, un matin, vers dix heures, une voix au téléphone : « Pouvez-vous nous fournir immédiatement les noms et adresses actuelles de tous les lapins ? M. Cousins prend l'avion pour Varsovie demain ! » Je n'en croyais pas mes oreilles. Tout le groupe composant le H.P.C.A. (Hiroshima Peace Center Associates) s'était réuni à mon insu. (On m'a expliqué plus tard qu'on ne voulait pas que j'assiste à cette réunion, au cas où la décision aurait été négative, de peur de me faire trop de peine.) Le Comité avait voté l'aide aux Polonaises et prié le Chairman, M. Cousins, de faire une enquête sur place.

# LES « AMIS DE L'A.D.I.R. » D'AMÉRIQUE . . .

En Norman Cousins, ami de Schweitzer, nous avions trouvé l'homme qui croit que le miracle est encore possible et qui fait l'impossible pour le faire surgir. Norman Cousins s'est donné à la cause de l'homme. Avec le poète Donne, il est persuadé que : « *No man is an Island entire to itself; everyman is a piece of the Continent, a part of the main* », que chaque homme est lié à tous les autres.

En Pologne, M. Cousins peut se convaincre que le voyage auquel nous rêvions était non seulement faisable mais nécessaire; les autorités polonaises n'y mirent aucun obstacle et les lapins se cramponnaient à cette possibilité de sauvetage. Il ne fallait, en somme, qu'organiser, avec des moyens plus que modestes, le voyage d'un groupe nombreux, trouver des familles qui hébergent nos invitées pendant six mois, des chirurgiens et des cliniques qui les soignent, s'occuper des mille détails qu'une telle entreprise implique. Sans l'admirable organisation de Jeanne Benenson, je me demande comment nous nous en serions sortis.

Tandis que tout un travail préliminaire se faisait à New York, je partais en Pologne, représentant cette fois, non pas les Amis de l'A.D.I.R., mais faisant partie du « *Ravensbrück Lapin's Committee* ». Six semaines d'attente à Paris pour le visa que l'Amédée de Pologne n'arrivait pas à se procurer — intervalle dont je ne me plains nullement aujourd'hui — puis Bruxelles et enfin Varsovie, où je fis la connaissance de tout un groupe de cobayes et où se nouèrent des amitiés qui, pour moi, restent très précieuses. J'étais chargée de préparer la visite de notre cher Dr Hitzig, qui, accompagné de Mmes Benenson et Anderson, arriva quelques jours plus tard. Alors toutes les survivantes, convoquées à Varsovie, parurent devant une commission médicale; pour certaines, trop malades, le voyage s'avérait impossible; d'autres, refusées par des obligations familiales, ne pouvaient accepter l'invitation américaine. Après près d'une semaine d'analyses, d'examens, d'interviews, de dossiers établis, deux tiers des lapins furent déclarés aptes au voyage.

Une activité fiévreuse précéda leur arrivée. En décembre, Norman et sa fille ainée partirent pour la Pologne, ayant la délicatesse de vouloir accompagner nos invitées dans leur traversée, et c'est sur le premier avion civil américain à atterrir à Varsovie depuis la guerre, que les lapins de Ravensbrück s'envolèrent enfin vers les Etats-Unis. Pan-Am, d'un geste amical, leur offrait le voyage aller et retour, et le départ dans un avion mis exclusivement à leur disposition.

Elles arrivèrent au moment des fêtes. New York, par bonheur, avait mis ses plus beaux atours. Partout des arbres de Noël illuminés. A chaque coin de la 5<sup>e</sup> Avenue, un saint Nicolas vêtu de rouge agitait sa grêle sonnette en ramassant des sous pour les œuvres charitables. Le soleil brillait, les étalages des magasins étaient resplendissants, les boutiques regegeaient de cadeaux alléchants et dans certaines vitrines des figures animées reconstituaient les Noëls féériques du Moyen Age. Pendant ce temps, notre Chairman, M. Cousins, était en pourparlers discrets avec les autorités allemandes et, pour ne pas porter préjudice à ses négociations, nous avions la consigne

de ne souffler mot de l'indemnisation : un des buts principaux de ce voyage. Après trois ou quatre jours débordant d'activités — soulignons en particulier la visite à l'O.N.U., où les lapins, reçus par les chefs de la Division du Droit de l'Homme, purent exprimer leur gratitude à la grande organisation internationale. La veille de Noël on se dispersa, et ce fut le départ pour les villes principales où des comités s'étaient formés pour accueillir les Polonaises. J'avais la joie d'avoir quatre camarades avec moi pour ce réveillon : Helenka, qui venait de retrouver sa sœur après plus de douze ans; Dzunia, mince comme un fil; la blonde Marysia, et Jadzia, qui m'avait témoigné tant de gentillesse quand j'étais à Varsovie. Ces deux dernières devaient du reste passer l'hiver avec moi.

Et puis ce furent les soins médicaux qui commencèrent, les visites chez le dentiste et l'oculiste, l'adaptation au rythme de vie américain, les contacts qui s'établissent, les sympathies qui se révèlent, les amitiés qui se nouent. Pour la plupart, des cours d'anglais, et pour certaines, des études très sérieuses, comme pour Marysia, qui est radiologue à Gdańsk et qui, pendant son séjour à New York s'est familiarisée avec les techniques et les appareils américains, soit à Mount Sinai, soit à Memorial Hospital, où elle fut toujours la bienvenue. Joanna, qui est un joaillier de grand talent, se perfectionna dans une autre branche de son art : les émaux; et ainsi de suite.

Et petit à petit on put voir un changement s'opérer chez ces femmes qui sont marquées, non seulement par les instruments de Gebhardt et de Oberheuser, mais, blessure bien plus difficile à guérir, par une méfiance fondamentale qui était devenue leur seule arme. Elles découvrent, en même temps que l'Amérique (car elles finiront par connaître mon pays mieux que moi), quelque chose de plus puissant que les chutes du Niagara, de plus durable que les cèdres géants de nos Redwoods : c'est que l'amitié n'est pas unurre et qu'il se trouve au monde des êtres désintéressés prêts à les aider, à les aimer et à assumer la lutte à leurs côtés.

En mars, le deuxième contingent arrive à Idlewild. Le programme se répète : visite de la ville, déjeuner aux Nations Unies (cette fois-ci offert par Mme Michailovska, l'Amédée), examens médicaux, achats, interviews, orientation. A ces lapins de Pologne s'est jointe, sur l'invitation du Comité H.P.C.A., Nina, qui vient de France, toujours vaillante, quoique en mauvaise santé. Et puis le deuxième groupe se disperse. Un lapin entre en sana, pour en sortir guérie neuf mois plus tard; d'autres se dirigent vers la Californie et bientôt presque toutes nos invitées se retrouvent en Floride. Bains de soleil, bains de mer. Pour ces Nordiques, quel contraste avec l'hiver qu'elles connaissent. Enfin la Californie les réunit toutes ! De là, en autocar spécial, elles traversent tout les Etats-Unis, s'arrêtant quand il y a des choses intéressantes à voir : Disney Land, le Grand Canyon, etc., et faisant le voyage par courtes étapes pour ne pas trop se fatiguer. Mais ce qui restera gravé dans leurs mémoires sera certainement les deux jours à Washington où les cobayes sont les invitées de nos représentants à un déjeuner en leur honneur, puis sont reçus au Sénat où toute l'assemblée leur rend un émouvant hommage. Voix et



Photographie d'un des « cobayes »  
volée au service anthropométrique  
du camp de Ravensbrück

Visages a du reste déjà publié certains extraits de ces discours sénatoriaux, dont le échos ont résonné jusqu'à Bonn !

Jusque là, le seul résultat des pourparlers de M. Cousins avec les Allemands fut un chèque de 27.000 dollars, envoyé au Comité « *as a contribution to the healing costs* ». Cette somme dérisoire fut, bien entendu, refusée par les Polonaises qui réclamaient toujours une compensation adéquate. Alors, persuadés en fin de compte qu'il n'y avait rien à gagner en faisant la vérité, notre campagne de presse commença.

Heureusement, Benjamin B. Ferencz, ancien procureur à Nuremberg, qui, comme représentant des Amis de l'A.D.I.R., avait déjà défendu les droits des cobayes de l'Ouest à Bonn, fut alors prié par le Comité Cousins de prendre en main la cause des lapins. En mai 1959, il rentra d'Allemagne très pessimiste, ayant trouvé dans les milieux compétents le même manque de coopération que l'A.D.I.R. et ses Amis connaissaient déjà si bien.

Au mois de juin, les lapins nous quittèrent; mais quel contraste il y avait avec les filles qui étaient arrivées six mois plus tôt ! Le changement d'idées, le repos complet loin de toute responsabilité, les soins qui leur avaient été prodigues, l'ambiance amicale qui les « *captivait* », tout avait contribué à déstresser les nerfs et à déridé les fronts. C'étaient des femmes reposées, soignées, sûres d'elles-mêmes, qui nous firent leurs adieux à l'aérodrome. En partant elles laissaient un vide, mais ce départ ne signifiait nullement la fin de notre action, au contraire ! Libéré de toute contrainte, le Comité se lança avec ar-

# LES « AMIS DE L'A.D.I.R. » D'AMÉRIQUE . . . .

deur dans la lutte pour l'indemnisation. On se rendit en groupe à Washington ; à plusieurs reprises on témoigna, soit au Sénat, soit à la Chambre ; on écrivit des lettres, on fit publier des articles, on ne laissa pas un instant retomber dans l'oubli la cause qu'on avait fait sienne. Chaque fois qu'il y avait la possibilité d'attirer l'attention du public sur l'injustice du refus allemand — telle la « lettre ouverte au peuple allemand » de Norman Cousins, publiée dans la *Saturday Review* et en Allemagne — on recommandait de plus belle.

Pour se défendre, certains officiels firent courir le bruit que nous étions poussés par des mobiles communistes, mensonge qui fut répété dans un document fort intéressant à tirage limité à 60 exemplaires émanant des bureaux du Ministère des Finances et démontrant en 13 pages serrées pourquoi la compensation des Polonaises était impensable !

Entre temps, nos amis Anglais y avaient mis du leur. La British Medical Association monta en épingle le cas de Herta Oberheuser, qui, à Ravensbrück, se fit la main sur les lapins pour pouvoir trouver un meilleur emploi à Hohenlychen ! Grâce à leur action, cette doctoresse criminelle perdit son poste bien rémunéré de docteur, poste qu'elle tenait presque depuis le jour où les portes de la prison de Landsberg s'ouvrirent pour elle après cinq ans de réclusion, au lieu de la peine de vingt ans à laquelle elle avait été condamnée. Mais, triste commentaire, pour arriver à ce résultat il avait fallu tous les efforts d'une grande et puissante organisation médicale et une publicité mondiale.

Mais si le Gouvernement fédéral restait figé dans son attitude intransigeante, nous avons par contre trouvé parmi des particuliers allemands un appui inespéré, et je me plaît à le constater ici-même. Un jeune étudiant, Heinz Wewer, bouleversé par l'attitude de ses dirigeants, se fit un devoir d'écrire de nombreux articles sur les lapins, de parler à la T.S.F., de distribuer documents et photos, de plaider personnellement à Bonn. Il toucha de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le regretté Joachim Lipschitz, *Senator für Inneres Berlin*, un de nos bons amis qui vient de mourir à l'âge de 43 ans, Dr Carlo Schmid, Prof. Eugen Kogon, Frau Annedore Leber, certains membres du S.P.D., Dr Ferdinand Friedensburg, etc. Un comité fut fondé, toute l'histoire scandaleuse récapitulée pour les journaux, et M. Wewer travaillant et si bien que pour la première fois en Allemagne le sort des lapins devint une question d'actualité. « Caritas » s'indigna, d'autres organisations s'émurent et, en mai 1960, le député Ritzel (S.P.D.), en plein Bundestag, demanda que sans plus de délais une compensation adéquate soit donnée aux « jeunes catholiques de la Résistance polonaise ». Après avoir fait un tableau émouvant de leurs souffrances, cité le fait que « Amerika ist noch heute über diese Angelegenheit zutiefst erregt », parlé du devoir moral incomptant aux parlementaires, il demanda que le Bundestag approuve séance tenante l'indemnisation des survivantes de Ravensbrück. Cette résolution fut votée à l'unanimité.

Sur ces entrefaits, M. Ferencz partit, une fois de plus, pour Bonn. A sa stupéfaction, il apprit en arrivant que le man-

dat du Parlement allait être interprété comme suit (et je cite *Freiherr zu Guttenberg*) : « Puisque les conditions actuelles en Pologne ne garantissent nullement la réception par les bénéficiaires des versements allemands, ces dames seront invitées à se faire soigner en Allemagne, où elles recevront gratuitement les traitements médicaux nécessaires, les médicaments indiqués, etc. » Comme si une première expérience ne leur avait pas amplement suffi ! Heureusement qu'après quelques semaines notre avocat put nous faire savoir que cette conception originale d'une aide efficace était tombée en disgrâce et que quelque chose de concret allait enfin se faire. Dans les milieux intéressés on parlait même de demander à la Croix-Rouge Internationale de servir d'intermédiaire. Après avoir fait le nécessaire à Bonn, M. Ferencz se mit donc en rapport avec Genève. Dès que la possibilité d'une négociation sérieuse se présenta, le Comité des Lapins fit savoir que seul M. Cousins était qualifié pour refuser ou accepter les propositions qui leur seraient faites et que les lapins s'en remettaient entièrement à lui.

En revoyant nos dossiers, il semble que les mois suivants ne furent remplis que d'allers et venues, de faux bruits, de rumeurs qui, en fin de compte, se trouvaient sans fondement. La patience des victimes et de leurs champions tirait à sa fin.

En janvier 1961, la Croix-Rouge Internationale nous fit savoir qu'elle acceptait le rôle d'intermédiaire et comptait envoyer des délégués suisses en Pologne pour entrer en contact avec les victimes et la Croix-Rouge Polonaise. Fin janvier nous expédions des centaines de pages photostatées de nos dossiers médicaux et juridiques à Genève.

Au début des pourparlers, les Allemands offraient la réparation habituelle de 2.000 à 25.000 DM, mais devant la ferme attitude des lapins, de la Croix-Rouge Polonaise et de notre Comité, ils finirent par accepter le taux de 25.000 à 40.000 DM que la Croix-Rouge leur proposait. (Malheureusement, dans ce programme le mot de pension ne figure nulle part.) Au mois de mars, une commission de la Croix-Rouge Internationale se rendit à Varsovie et se mit en rapport avec les lapins, Z.B.O.W.I.D. et la Croix-Rouge Polonaise. On s'accorda sur les modalités de paiement et, comme les lapins étaient d'accord, nous donnâmes notre consentement.

Vers Pâques, avec le concours de la Croix-Rouge Internationale, commencèrent de nouveaux examens médicaux, dont les conclusions devaient être transmises aux experts suisses qui étaient chargés de revoir chaque dossier avant de donner leur décision. Depuis quelque temps, ces dossiers devenaient de plus en plus volumineux. Aux fiches allemandes transmises par Bonn, s'ajoutaient maintenant toute la documentation américaine et les résultats de l'enquête médicale qui venait de se tenir en Pologne. Alors une commission neutre de trois experts choisis par la Croix-Rouge Internationale se mit à l'œuvre, triant, comparant, analysant et allouant à chaque victime, d'après son pourcentage d'invalidité, le montant de l'aide financière qu'elle devait recevoir.

Et je dois ajouter que la Croix-Rouge Internationale, en aidant les Polonaises,

n'avait pas oublié les victimes d'un autre pays avec lequel le Gouvernement fédéral n'était pas en relations diplomatiques : la Hongrie. Profitant de l'action en faveur des lapins, 63 survivants des expériences en Hongrie reçurent des mains de la C.R.I., après enquête, l'indemnisation allemande à laquelle ils avaient droit. En septembre, nous reçumes de la Croix-Rouge Internationale la liste confidentielle des sommes allouées aux Polonaises : 21 lapins reçurent le maximum, 40.000 DM ; 19, classés comme cas « moyens », reçurent 35.000 DM ; 10, moins gravement atteintes 30.000 DM ; à une seule victime — injection sans séquelles dangereuses — fut alloué le minimum, 25.000 DM.

Pour les autres 22 cobayes en Pologne, les décisions furent similaires : 5 cas, 3 femmes et 2 hommes, reçurent la compensation maximum.

Le Gouvernement polonais nous avait assuré entre temps qu'aucune taxe ne serait perçue sur les indemnités reçues et que le taux de change serait des plus favorables aux victimes. Donc, tout semblait aller pour le mieux ; mais c'est toujours aux moments de détente que les pires déboires vous guettent. Nous résitions donc sur le qui-vive.

Un voyage à Bonn, à Genève et à Varsovie permit à notre avocat de s'occuper des derniers détails et il put nous apprendre en rentrant que 2.545.000 DM venaient d'être versés à Genève pour les victimes polonaises et que le transfert de fonds se ferait avant Noël. Une lettre de la Croix-Rouge Internationale du 18 décembre 1961 ne fit que confirmer les nouvelles réconfortantes que M. Ferencz nous avait rapportées. Rappelons que l'intervention Cousins commença en 1958.

Pour moi, la fête de Noël cette année a été auréolée d'une nouvelle grâce et c'est le cœur plein de gratitude que j'ai assisté à la messe de minuit, car il n'est pas donné à beaucoup d'entre nous de vivre un miracle ; et pour ces filles de Pologne, de Notre-Dame de Czenstochowa, miracle il y a eu ! Dans un monde divisé, des hommes et des femmes de nationalité et de confession différentes ont, à travers les frontières, fait cause commune ; ont volontairement entrepris de rectifier une scandaleuse injustice et, malgré toutes les difficultés, ont dépensé leurs forces et leur avoir pour que le droit des faibles soit reconnu et le tort redressé !

Il ne me reste maintenant qu'à remercier ceux et celles qui ont participé à la lutte et qui ont eu gain de cause. La liste est longue et je m'excuse de n'avoir pu citer que quelques noms, mais je suis persuadée que la récompense de tous est de savoir que la nouvelle année apporte à nos amies de Pologne, non seulement l'aide matérielle qui leur fut refusée si injustement et si longtemps, mais aussi la conviction que leurs souffrances ont été enfin reconnues, que le Gouvernement allemand a admis les crimes de ses prédécesseurs et que pour chaque lapin de Ravensbrück l'avenir s'annonce un peu moins sombre, car nos chers « lapins » savent aujourd'hui qu'elles ne sont plus seules. « No man is an island... — Nul n'est une île perdue ! ».

CAROLINE FERRIDAY

## DEUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES D'ANCIENS COMBATTANTS

Suite et fin de la page 4

Des recommandations concrètes furent rédigées sur chacun de ces problèmes, afin d'être proposées aux divers gouvernements qui ont encore des améliorations à apporter à leur législation d'aide aux anciens combattants.

Le mardi, en séance plénière, le Ministre fédéral des Affaires sociales d'Autriche, M. Proksch, fait un long discours, insistant sur la tâche écrasante de l'Autriche après les destructions de la guerre. Les organisations autrichiennes d'anciens combattants, qui étaient présentes en très grand nombre, l'écoutaient attentivement, car elles demandent depuis de longues années une amélioration du sort des anciens combattants. M. Proksch semblait vouloir expliquer longuement pourquoi la législation autrichienne, en matière d'anciens combattants, n'était pas encore au point et s'est engagé à promouvoir rapidement une amélioration.

Le lendemain mercredi, en séance plénière, c'est M. Troclet, ancien Ministre, Sénateur de Belgique, qui a développé le point 7 de l'ordre du jour : « Réalisations qui ont fait suite à la première conférence de législation et moyens de poursuivre la mise en œuvre de ses recommandations ».

Cet exposé était d'une grande clarté et a vivement intéressé tous les délégués et les observateurs candidats à une adhésion à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.

En effet, grâce aux principes généraux dégagés par la première conférence internationale de législation, la Turquie et la Finlande ont pu élaborer des solutions pratiques en matière de réadaptation. Certains pays dits « sous-développés », qui n'ont encore rien fait pour leurs anciens combattants, trouvent à la F.M.A.C. un cadre complet pour élaborer de but en blanc la législation optima pour leurs anciens combattants.

En ce qui concerne la forclusion, l'Allemagne et l'Autriche ont modifié leur législation depuis la Conférence de 1958.

Enfin, toujours à l'instigation de la F.M.A.C., le gouvernement français a soumis au Conseil de l'Europe un projet d'accord pour la poursuite de l'aide sociale aux anciens combattants résidant à l'étranger. D'autres problèmes n'ont malheureusement pas avancé depuis 1958, notamment celui de la libre circulation des appareils de prothèse entre les différents pays. Les gouvernements de ces différents pays sont réticents et protectionnistes. Les ministères des Affaires étrangères de tous les pays sont des machines lourdes à mettre en train.

Enfin, M. Troclet se déclare tout à fait favorable à l'idée du Secrétaire général de la F.M.A.C., M. Norman Acton, de créer au siège de la F.M.A.C. un centre international d'information en matière de législation.

La parole est ensuite au Général Torralba, Haut-Commissaire à l'Administration des Anciens Combattants aux Philippines. Le Général Torralba est un orateur. Toute la chaleur des mers du Sud fait soudain irruption dans le hall froid et rigide de la Reine Juliana. Le Général Torralba est ému. Dans un grand élan de reconnaissance, il proclame combien il est bouleversé, sensible à l'extrême aux honneurs et à la courtoisie dont l'humble délégation des Philippines qu'il préside a été entourée à La Haye. Il le dira à tous les anciens combattants des Philippines, combattants des révoltes passées, combattants de la deuxième guerre mondiale et de la guerre de Corée.

Le Président de séance, un Italien, M. Badini-Confalonieri, député, est enchanté de cette chaleureuse intervention et remercie très vivement le Général Torralba.

L'observateur soviétique est à son tour convié à prendre la parole. C'est M. Aralov, Ministre adjoint des Affaires sociales de la République russe de l'U.R.S.S. M. Aralov se trouvait être notre voisin par le jeu du placement alphabétique des observateurs. Comme il n'y avait de traduction simultanée qu'en français, anglais et allemand, il se trouvait très isolé au milieu des débats et je m'efforçais tant bien que mal de lui traduire de temps à autre les points les plus importants. C'était un homme affable et très courtois. Le hasard l'avait placé aux séances de la 2<sup>e</sup> Commission, à côté d'un jeune délégué américain qui n'avait que deux crochets articulés en guise de mains. M. Aralov, qui lui-même ne pouvait se déplacer sans l'aide d'une canne ou de sa jeune secrétaire, a été visiblement bouleversé par la cruelle infirmité de son voisin. Il était aux petits soins pour lui, l'a aidant à manœuvrer les manchettes de son écouteur, à déboucher sa bouteille d'eau minérale, à tourner les papiers des rapports, bien que l'Américain soit déjà fort habile à faire mille choses avec ses crochets. Le jeune Américain marquait sa reconnaissance avec de grands sourires et une bonne mine réjouie, et les petits yeux d'Aralov se plissaient de plaisir, car ils ne pouvaient échanger une parole, l'un ne parlant que l'américain et l'autre ne parlant que le russe. A voir la solidarité de ces deux hommes, la sympathie naturelle qu'ils s'inspiraient mutuellement, on mesurait une fois de plus la criminelle absurdité des gouvernements qui précipitent leur peuple dans des guerres.

M. Aralov monta donc péniblement les marches de la tribune et fit une courte allocution qu'il commença par ces mots : « Amis, amis, mesdames, messieurs... ». Il se félicitait d'une réunion comme celle de La Haye, où la coexistence pacifique n'était pas un mot, mais une réalité. Après avoir indiqué tout ce qui a été l'effort considérable du gouvernement soviétique pour relever les ruines que la deuxième guerre mondiale a laissées sur d'énormes étendues du territoire soviétique, il a précisé tous les avantages dont bénéficient les anciens combattants mutilés, y compris l'attribution de petites voitures automobiles, « Moscova » et autres. A son avis, le 22<sup>e</sup> Congrès du parti communiste ouvre la porte à un avenir international définitivement pacifique.

M. Lalonde, Sous-Ministre du Ministère des Anciens Combattants du Canada, parle des problèmes spécifiquement canadiens : il n'y a pas eu de destruction sur le territoire canadien, donc pas de victimes de guerre, mais le Canada a mis en route un vaste plan de réadaptation pour les anciens combattants, en les aidant à s'établir sur de vastes terres concédées par le gouvernement. Cette forme de réadaptation originale, propre à la configuration géographique du Canada, a beaucoup intéressé les délégués.

Enfin, M. Norman Acton, Secrétaire général de la F.M.A.C., résume avec sa froideur et sa précision habituelles, le point 13 de l'ordre du jour : « les conclusions et recommandations finales de la Conférence Internationale sur les Séquelles tardives de l'Internement et de la Déportation du 25 novembre 1961 ».

Les travaux de la II<sup>e</sup> Conférence se sont poursuivis pendant toute la fin de la semaine et nous n'avons pu assister aux travaux finaux qui eurent lieu le lundi de la semaine suivante. Mais d'ores et déjà l'utilité pratique des échanges internationaux paraît incontestable. Il se fait, par l'intermédiaire de la F.M.A.C., une égalisation du sort des anciens combattants du monde entier, par le haut, c'est-à-dire par l'extension des mesures

les plus favorables aux anciens combattants dans tous les pays du monde.

En outre, le souci constant de concentrer l'attention des délégués sur des problèmes concrets qui les intéressent tous de la même manière et sur lesquels ils ont un intérêt commun, aboutit à une coopération véritable dépouillée de tous les contextes politiques qui pourraient opposer ces hommes. Cette recherche constante et méticuleuse d'un travail et d'une atmosphère pacifique, mérite d'être soulignée dans notre monde si troublé d'aujourd'hui et nous sommes heureuses de pouvoir exprimer ici notre reconnaissance à la F.M.A.C. d'avoir bien voulu nous inviter à participer à ses travaux de La Haye.

### A. POSTEL-VINAY

#### RENCONTRE INTERNATIONALE DE RÉSISTANTS

L'A.D.I.R. a été invitée à participer aux travaux du Conseil général de la Fédération Internationale de la Résistance, à Vienne, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 1961. Cette réunion avait pour but de fixer les tâches qui incombe aux résistants devant la situation politique présente. En outre, des commissions devaient étudier les questions juridiques, médicales et d'histoire de la Résistance.

Notre camarade Jacqueline Souchère avait accepté de se rendre à Vienne à titre d'observateur. Elle fut malheureusement empêchée au dernier moment et, faute de compte rendu direct, nous extrayons du bulletin de la F.I.R. les informations suivantes :

La résolution finale fut présentée par M. Pierre Villon. Elle rappelle que la F.I.R. a travaillé depuis sa fondation à « la sauvegarde de la paix, en plaçant « au centre de son action la lutte contre « le militarisme allemand ». Le grave danger de la situation politique présente réside, précise la résolution, « dans la « situation créée en Allemagne Occidentale et à Berlin-Ouest en raison de la « non-application des accords de Potsdam qui prévoient, conformément « aux vœux de la Résistance, la dénazification, la décartellisation, la démilitarisation de l'Allemagne... Les dirigeants de l'Allemagne Occidentale revendiquent de nouveaux territoires... « En raison des alliances contractées et « des bases qu'ils occupent, ils peuvent « à tout moment déclencher le détonateur d'une troisième guerre mondiale et y entraîner, contre leur gré, l'ensemble de leurs alliés. »

Le paragraphe 4 de la résolution considère qu'il faut aussi développer l'activité de la F.I.R. dans le domaine du souvenir, de la défense des droits, de la santé des rescapés, des œuvres sociales.

Enfin, le Conseil général de la F.I.R. adresse « un appel pressant aux représentants du monde combattant et aux victimes des guerres et du fascisme de « tout l'Europe à se rencontrer dans les premiers mois de 1962 pour échanger leurs points de vue et pour rechercher les moyens de contribuer à la détente internationale et à la sauvegarde de la paix ».

En effet, dès le 18 décembre l'A.D.I.R. recevait une invitation à participer à la rencontre prévue.

Le Conseil d'administration du 8 janvier a examiné la question et a estimé à l'unanimité que les considérations de stratégie militaire internationale de la F.I.R. n'entraient pas dans les préoccupations de l'A.D.I.R.

L'A.D.I.R. ne suivra pas les travaux de la F.I.R.

# VIE DES SECTIONS

## Section d'Alsace

Le 22 janvier, les adhérentes de la Section d'Alsace se sont retrouvées pour la réunion annuelle et spécialement à l'intention des camarades dispersées dans les deux départements, mais quatre seulement étaient présentes.

Avec regret, nous avons excusé quelques camarades empêchées, mais salué avec joie le remplacement de notre Steph en la personne de son cher papa, M. Kuder.

Le tour d'horizon de l'année écoulée fut vite fait, car nous nous retrouvons chaque mois lors d'un déjeuner amical.

M. le Secrétaire général de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a bien voulu nous faire un exposé sur les possibilités d'aide et de soutien que toutes peuvent trouver à chaque instant auprès de ses services; nous l'en remercions très chaleureusement.

La partie récréative débuta par la projection commentée de films et de clichés que des camarades nous ont apportés de leurs vacances et pèlerinages. La Terre Sainte, Israël, la Russie, la Norvège et le camp de Mauthausen.

Je remercie de tout cœur nos camarades Huk, Weisheimer et Brini, ainsi que M. le pasteur Fichter, ancien déporté du camp de Mauthausen, d'avoir si efficacement contribué à agrémenter cette réunion.

Elle se termina fort tard, après un excellent dîner servi dans un des salons du mess des officiers de la garnison de Strasbourg. Un ancien de Dachau, ami de notre petit groupe, son épouse et quelques maris de nos camarades nous ont fait l'honneur de leur présence. Une dernière préoccupation avant de se séparer : à quand la prochaine rencontre ?

M. STROHL.

## Section Haute-Garonne - Ariège

Le samedi 28 octobre 1961, la Section toulousaine faisait sa rentrée après trois mois de vacances. Toutes les camarades étaient très heureuses de se retrouver. Présentes : Mmes Mène, Espitalier, Galy, Sutra, Roques, Gaubert, Ramos, Grange, Mardaga, de Baud, Fontes, Manant, Labadie, Curvale. Excusées, malades : Mmes Auba, Lecorgne, Zapater.

Explications et discussion sur les indemnités. Echange de vues sur la veillée du 11 novembre. Décision de reporter le goûter de fin d'année au début de 1962.

Le samedi 25 novembre, au siège, avait lieu la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à notre chère Marie Roques par Yvonne Curvale, entourée de Mmes Boucherot, Foissac, Orlicz, Dreszler, Fonvielle, Galy, Garcia, Gaubert, Labadie, Mardaga, Mène, Ramos, Soldevilla, Timbal, Zapater, Peybieu-Bordes, Berkowus, Flutre, Destrem, Sutra, Giscard. Excusées : Mmes Mongelard, Espitalier, Labadie, et Mme Lecorgne, malade. Toutes les camarades de Mme Roques, des 27.000 et Bendorf, avaient tenu à lui manifester leur amitié. Après la remise de la décoration, cérémonie toujours émouvante, et l'audition du Chant des Partisans qui nous ramenait loin en arrière, ensemble nous avons communiqué dans le souvenir de nos chères disparues. Puis la marraine de promotion, Yvonne Curvale, a prononcé une courte allocution. Mais il fallut secouer l'émotion qui nous étreignait toutes et se laisser gagner par la joie de cette belle manifestation de l'amitié. Tard dans la soirée, nous nous sommes sépa-

rées, souhaitant que pareille manifestation se renouvelle souvent.

Le dimanche matin 26, je représentais l'A.D.I.R. à la même cérémonie en l'honneur de Marie-Thérèse Giscard.

Enfin, nous avons terminé l'année, si l'on peut dire, par la réunion du 13 janvier, où nous avons tiré la galette des Rois chez notre camarade Gracieuse Soldevilla, toujours aussi dévouée. Notre Reine éphémère a été Mme Laure Richez, entourée de Mmes Roques, Destrem, Mène, Garcia, Petit, Naudy, Larrue, Gaubert, Espitalier, Auba, Curvale, Gardinal, Galy, Zapater, Soldevilla, Ramos, Grange. S'étaient excusées : Mmes Jane Garnier de Marmande, Sutra du Port, Jouves du Lot, retenues par la neige et le mauvais temps. Léo Le Corgne et Henriette Foisac, malades et à qui nous adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Le temps a passé vite à bavarder. C'est en se donnant rendez-vous au samedi 10 mars que nous nous sommes séparées, sous la pluie, mais la joie dans le cœur.

Y. CURVALE.

## Section Loire-Atlantique

Nos camarades de Nantes, que Marguerite Dobigeon réunit régulièrement, ont pensé très justement à convier toutes celles qui habitent la région ou qui, plus éloignées, souhaitaient se retrouver dans le souvenir du camp, et surtout du Block 32, à une assemblée plus importante. Cette réunion s'est tenue le 5 novembre à Vertou, charmante bourgade des environs de Nantes, au centre du vignoble réputé qui produit le muscadet; et l'appel de Jeanne Bouvron, qui assura avec quelques camarades très dévouées la préparation de cette réunion, fut entendu.

Notre camarade l'abbé Moreau, Curé de la paroisse, célébra la messe à l'intention de toutes nos disparues, puis un long cortège, précédé de la musique et de nombreux drapeaux d'associations de Résistance, conduisit l'importante assistance au monument aux morts. Tous et toutes, près de cent cinquante, se retrouvèrent ensuite Salle des Fêtes, que la municipalité avait spontanément mise à la disposition et où le maire (absent pour raison de famille) avait tenu à leur témoigner sa sympathie en leur offrant un apéritif d'honneur.

Le déjeuner, parfait, permit aux « étrangères » d'apprécier les ressources gastronomiques de la région : « beurre blanc sauce Boitel » et canard nantais aux ananas », accompagnées, comme il se devait, du muscadet traditionnel.

Mieux encore, le repas fut agrémenté d'une forte belle partie artistique, réalisée par une agréable et déjà très habile troupe de petits danseurs nantais qui charmèrent les convives, et l'heure arriva trop vite où les Parisiennes, les Lyonnaises, celles du Nord et du Maine-et-Loire, firent à leurs camarades nantaises, heureuses d'avoir pu les recevoir, des adieux où l'on sentait beaucoup d'émotion et aussi beaucoup de regrets.

Le sénateur de Pontbriand, notre camarade, était avec nous, ainsi que M. Bernier, le père de nos amies (adjoint au maire de Saint-Sébastien) le Dr Verbe, également déporté, médecin-expert au Centre de Réforme de Nantes.

## Section de Metz

Le 17 décembre dernier, réunion joyeuse à Metz, comme chaque année, autour d'un sapin étincelant orné avec beaucoup de goût par nos camarades Cuiluiko et Hennequin, et dressé dans une jolie salle du restaurant « A la Ville de Lyon ».

Nous étions moins nombreuses que d'habitude, plusieurs de nos membres étant empêchées ou absentes de Lorraine. Les deux nouvelles adhérentes elles-mêmes n'avaient pu venir : Mme Masini Marcelle, de Basse-Ham, retenue à la maison par son mari malade et quatre jeunes enfants; Mlle Suzanne Thiam, de Metz, par sa galerie d'art ouverte pour Noël. Cependant, l'une et l'autre s'étaient aimablement fait représenter par des cadeaux qui furent, par la suite, fort appréciés des gagnantes.

Les reporters photographes, venus cette année, furent un peu déçus de ne pas trouver salle comble. Cependant, une ambiance de chaude amitié ne cessa de régner au cours du succulent et abondant repas et, lorsque vint le dessert, nous entendîmes avec émotion les vers patriotiques qu'avec une étonnante mémoire nous dit Mme Luttwig; des jeunes filles récitaient aussi fables et tirades avec la meilleure grâce du monde; on chanta et nul n'oublierait de si tôt les bonnes histoires que nous conta M. Th. Cremmel.

La gaité s'amplifia encore à l'arrivée de M. Wonner, mari de notre amie Carmen, car, outre les spirituelles plaisanteries dont il est coutumier, il offrit généralement à l'assemblée d'excellentes liqueurs.

Nous eûmes alors le plaisir d'accueillir Mme Allard (Denise Asset), une N.N. de Ravensbrück, membre de l'A.D.I.R., longtemps hors de la métropole et maintenant Messine.

Vint l'heureux moment du tirage au sort des cadeaux. Des paquets fort nombreux, on vit sortir des choses ravisantes, délicieuses, pratiques souvent, et pas mal de produits de beauté et de livres. Un métrage de tissu, offert par la Section, fut, dans une grande effervescence, joué au loto, enjeu lui-même de la dernière partie, tandis que rires, exclamations (et même serpentins) jaillissaient de toutes parts.

Avant la séparation, l'annonce d'une réunion chez la déléguée le 7 janvier prochain obtint l'approbation générale. En attendant, la Section de Metz offre au Conseil d'administration de l'A.D.I.R. et à toutes les camarades de France et d'ailleurs ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

A. F.

## Section Parisienne

14 janvier 1962, arbre de Noël de l'A.D.I.R.; les petits et les grands sont là, serrés, attentifs. Les grands, les parents, aussi émus que les petits. On s'est hâte après le déjeuner pour arriver de bonne heure. La salle est grande, mais il vaut mieux être devant pour ne rien perdre du spectacle.

L'animateur a sa veste rouge : c'est le décor rassurant des Noëls attendus. On entonne les premières chansons, on connaît surtout le refrain et tant pis pour les fausses notes. La farandole s'organise. Alors le prestidigitateur arrive; on dirait qu'il est intimidé, lui aussi; en tout cas il ne rate pas un tour. Il est rouge, mais ça réussit. Il passe dans les rangs, on l'aide en choisissant une carte et il sait tout de suite nommer celle qu'on avait choisie. Pourtant, on la tenait bien serrée contre soi pour qu'il ne puisse pas tricher. Il faut dire qu'il avait donné un échantillon de son talent en sortant de la poche d'un petit volontaire un coq haut emplumé.

Les clowns sont là, sur la scène, rutilants dans leurs costumes colorés. Ils savent tout faire : jouer de la trompette et raconter des charades. Après bien des rires et des cris, les clowns font leurs adieux et c'est l'heure du goûter.

On se range sagement : ce n'est pas le moment de faire un caprice. Le goûter est bon et on est servi comme au restaurant. Le silence est de rigueur : c'est grave de goûter !

Et puis, on a hâte de redescendre, pour recevoir les jouets qui sont rangés, emballés dans des boîtes mystérieuses, là, au fond de la salle. Pas de bousculades ; les organisateurs ont bien fait les choses : ils appellent famille par famille, et des petits groupes aux yeux de convoitise tendent leurs mains vers les boîtes-surprises.

On avait un peu oublié les mamans dans tout cela. Il faut dire qu'elles ont été bien sages, toutes, dans le fond ; elles n'ont pas fait trop de bruit, malgré la foule d'histoires à raconter aux camarades qu'elles voient seulement une fois l'an.

Et voilà déjà qu'elles parlent de partir. C'est dommage que ce ne soit pas Noël tous les jours. C'était un fameux Noël, un de ces Noëls de joie qu'on veut meilleurs chaque année pour racheter les Noëls d'exil. Les enfants, eux, ne connaissent que des Noëls de bonheur, on en est sûr, on l'a assez voulu.

Marie-Claire ROQUIGNY.

## Section du Puy-de-Dôme et départements limitrophes

C'est le 6 décembre qu'a eu lieu la traditionnelle réunion de fin d'année de l'A.D.I.R. à l'Auberge de l'Ecu de France, à Royat.

Là, autour d'une belle table agréablement fleurie, tout le monde fit honneur aux mets succulents spécialement préparés par M. Lopez.

On notait la présence de Mmes Belostat, Chassaign, Mlle Maguy Degeorge, Mmes Doucet, Etourneau, Fayet, Gaillard, Lacour, Leclanché, Liotard, Peghaire, Lise Pastor, Pipet, Retru, Rozier, Mmes Andrée Sudre, Soulier, Tourette, Mmes Vannier, Vernière et Villeneuve, auxquelles s'étaient jointes Miquette, de Sablé (Sarthe), et Bichette Rémy, d'Annemasse.

S'étaient fait excuser : Mmes Labusière, Michelin et Piedpremier.

Tout au long du repas, l'atmosphère fut empreinte de chaleureuse sympathie. Beaucoup ont retrouvé des amies des mauvais jours et ont évoqué des souvenirs des années de captivité.

A la fin du repas, Mme Convert et M. Lattière, Vice-Présidents de l'Amicale Indépendante des Déportés de Chamalières, sont venus apporter le témoignage de leur amitié.

Tous ont bien regretté l'absence de Mme Gagnol, secrétaire de l'Amicale de Chamalières, qui vient de subir une intervention chirurgicale et à qui ses camarades et amies adressent leurs meilleurs vœux de prompte guérison.

Et l'on se sépara en souhaitant d'être aussi nombreuses l'année prochaine.

Maguy DEGEORGE.

## Section de la Sarthe

Le 7 mai 1961 avait lieu notre réunion annuelle, date à laquelle se déroulaient au Mans les cérémonies d'inauguration du monument au Maréchal Leclerc.

Une invitation avait été lancée à toutes les camarades. Malheureusement quelques-unes seulement y répondirent. Mmes Come et Payen avaient bien voulu participer à notre déjeuner de l'amitié. Mme Payen, porte-drapeau de notre Association Nationale, représentait avec sa distinction coutumiére notre Association dans le défilé et à la cérémonie d'inauguration du monument.

Après cette cérémonie, notre déjeuner eut lieu dans une ambiance très cordiale. Nous étions peu nombreux il est vrai. Étaient présentes : Mmes Payen, Come, Louise Botuha, Miquette Deniau, Mme Bobille et ses enfants, Linette Liège, Mme Floquet, qui, malgré la longue distance entre Rouen et Le Mans, avait tenu à être parmi nous, Mme Charlotte et Marijo Auduc. Mme Chevalier, de Laval, avait tenu à se joindre à ses camarades du Mans.

A la fin du déjeuner, M. Nicoux fit entendre le magnifique disque *La Flamme et le glaive*, relatant la montée de la Résistance dès 1941.

Nous espérons que l'année 1962 nous trouvera plus nombreuses.

Une seconde réunion eut lieu le 22 octobre 1961, mais celle-ci au domicile de la déléguée. Là, dans une intimité toute fraternelle, l'après-midi passa très vite. Les langues allaient bon train. C'est à l'issue de cette réunion que la date du déjeuner annuel pour 1962 fut arrêtée au 8 avril prochain. Les camarades présentes étaient : Linette Liège, Georgette Sourgen, Miquette Deniau, Louise Botuha, Blanchette Duplessier, Claude Stein, Mme Bobille et ses enfants, Marijo, fille de notre regrettée camarade Renée Auduc, Mme Charlotte, maman par le cœur de notre Marijo. S'étaient fait excuser : Mme Moneris de Vouvraysur-Loir, Mme Oyon, Mme Vallée, Mme Lemore, Mme Planchet.

C'est sur des promesses joyeuses que chacune reprit la route, en se disant à l'année prochaine.

La déléguée : O. NICOUX.

## CRIMINEL DE GUERRE

Sous le titre « Criminel de guerre - Témoignages », l'Amicale de Mauthausen demande aux déportés ayant connu le S.S. Unterscharführer Edouard Curten, infirmier au camp de Mauthausen en 1942 et 1943, de bien vouloir lui adresser leurs témoignages sur ce criminel de guerre qui aurait procédé à des injections de benzine et autres liquides mortels sur les détenus.

L'Amicale de Mauthausen espère que la photo de ce criminel, que nous publions, vous aidera à l'identifier. Les témoignages que vous lui adresserez seront transmis à Wiesbaden où il doit être jugé et permettront de lui infliger le châtiment qu'il mérite.



## SECRÉTARIAT SOCIAL

### INDEMNISATIONS ALLEMANDES

Nous rappelons que les dossiers doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> mars 1962.

D'autre part il est conseillé :

1<sup>o</sup> Aux ayants cause des fusillés ;

2<sup>o</sup> Aux ayants cause français d'étrangers décédés en déportation ;

3<sup>o</sup> Aux compagnes de déportés ou internés décédés, de présenter un dossier de demande d'indemnisation. Bien qu'ils ne rentrent pas dans le cadre des cas prévus par le décret, ces dossiers seront examinés avec la plus grande bienveillance.

### INFORMATION

L'Office National des Anciens Combattants nous informe qu'il ouvre deux maisons de retraite :

— à Carignan (Ardennes), réservée aux veuves et ascendantes de guerre ;

— à Aubure (Haut-Rhin), due à l'initiative de l'Union Nationale des Combattants, pour les ménages d'anciens combattants.

### RECHERCHES

Qui peut donner des renseignements sur Mme Perraud Yvonne, née Vincendeau, à Pouzauges (Vendée), le 19 novembre 1908.

Arrêtée à son domicile, 7, rue Jean-Debay à Nantes, le 24 juillet 1944. Internée à la prison de Nantes et transférée à Ravensbrück en septembre 1944, matricule 62920, Block 26. Est décédée à Ravensbrück en février ou mars 1945.

Ecrire à M. Perraud, 1, rue Maurice-Duval à Nantes (Loire-Atlantique).

### PÉLERINAGES

L'Amicale Française de Neuengamme annonce qu'elle organisera les 30 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 1962, un pèlerinage à Neuengamme, Brême, Sandbostel, Bergens, Wattensdorff, Hambourg et Lubeck.

Le Comité International de Neuengamme s'est réuni fin octobre à Paris. Il se propose d'approuver, au cours d'une prochaine séance, un projet de monument dont il demandera l'érection sur l'ancienne « place d'appel » de Neuengamme.

L'Amicale de Mauthausen organisera trois pèlerinages :

1<sup>o</sup> Du vendredi 4 au dimanche 6 mai 1962 : Harteim, Gusen, Mauthausen. Dimanche 6 mai à 11 heures, inauguration du monument élevé à la mémoire des républicains espagnols morts en déportation ;

2<sup>o</sup> Du jeudi 3 au mercredi 9 mai 1962 : St Wolfgang, Ebensee, Hartheim, Steyr, Gusen, Mauthausen Melk, Vienne. Dimanche 6 mai à 11 heures, inauguration du monument élevé à la mémoire des républicains espagnols morts en déportation ;

3<sup>o</sup> Du jeudi 3 au lundi 14 mai 1962 : St Wolfgang, Ebensee, Hartheim, Steyr, Gusen, Mauthausen, Vienne et extension en Tchécoslovaquie. Dimanche 6 mai à 11 heures, inauguration du monument élevé à la mémoire des républicains espagnols morts en déportation.

Nos camarades qui désireraient participer à l'un ou l'autre de ces pèlerinages, sont priés de s'adresser, pour les renseignements complémentaires, aux amicales intéressées.

SECRÉTARIAT SOCIAL

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AURA LIEU

**le Samedi 17 Mars 1962 après-midi**

AU MUSÉE SOCIAL : 5, RUE LAS-CASES, PARIS-7<sup>e</sup> (Métro : Solférino)

Samedi 17 mars 1962

A 14 h. 30 : Assemblée générale, Musée Social, 5, rue Las Cases, Paris-7<sup>e</sup>. Métro : Solférino.

A 18 h. 30 : Cérémonie à l'Arc de Triomphe. Rassemblement à 18 h. 15 angle Champs-Elysées - avenue Friedland.

A 20 heures : Diner au Cercle Républicain, 5, avenue de l'Opéra. Prix : 18 NF service, vin et café compris. Nécessité de s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> mars, soit à l'A.D.I.R., soit auprès des délégués.

## CERCLE DE L'A.D.I.R

Une fois par an, l'A.D.I.R. oublie qu'elle est une Association grave et sage, une fois par an, l'A.D.I.R. s'amuse.

Le jour des Rois, ses bureaux dissimulent de bonne grâce leurs dossiers et font une large place à la table nappée de tricolore où viendront s'aligner les chefs-d'œuvre pâtissiers de quelques-unes d'entre nous.

Les gâteaux les plus savoureux voisinent avec la galette traditionnelle et, très vite, nous sommes entourées de têtes couronnées que les « jus de fruits » largement distribués, rendent joyeuses et guillerettes. On fait du bruit... les déportées ont le verbe haut.

Dehors, nos fenêtres brillantes ont un air de fête. Les « anges gardiens » qui veillent sur notre immeuble les contemplent avec mélancolie. Faut-il vous avouer qu'ils ont eu, le 7 janvier, leur part de galette ?

G. FERRIERES.

## ENTRETIENS DU MERCREDI

**Mercredi 7 mars.** — L'entretien du 7 mars est supprimé en raison de la proximité de l'Assemblée générale.

**Mercredi 4 avril.** — Germain Tillion (Kouri) parlera de son voyage au Pakistan et en Méditerranée orientale.

## NAISSANCES

Liliane, cinquième petit-enfant de notre camarade Mme Cayotte, de Nancy, déléguée de l'A.D.I.R. pour la Lorraine. Janvier 1962.

Joël, petit-fils de notre camarade Mado Pelletier. La Tricherie, 21 décembre 1961.

## DÉCÈS

Notre camarade Mme Damm est décédée. Scionizer (Haute-Savoie), décembre 1961.

Notre camarade Mme Mimi Timbal-Joffre a perdu sa mère. Toulouse, 23 novembre 1961.

## Elections

Afin de se conformer aux statuts, l'Assemblée générale devra procéder au renouvellement du tiers du Conseil d'administration. Les membres sortants sont cette année : Mmes Boumier, Come, Oddon, Payen, de Renty, Tillion.

Les membres sortants peuvent être réélus, mais toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leurs candidatures.

Les candidatures au remplacement des membres sortants désignés ci-dessus, devront nous parvenir le plus rapidement possible.

## Cotisations et pouvoirs

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'Assemblée générale de leur cotisation 1962.

Nous leur rappelons qu'en dehors des versements faits directement au siège de l'Association, seules les déléguées de sections ont pouvoir d'encaisser les cotisations au nom de l'A.D.I.R. (Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance).

Le mandat pour le paiement des cotisations et le pouvoir pour le vote vous ont été envoyés fin janvier.

Merci à toutes celles qui nous ont adressé leur cotisation dès le début de l'année.

## SORTIE ANNUELLE

Nous vous avons déjà parlé dans le dernier numéro de *Voix et Visages* de la rencontre interrégionale que nous organisons à Quimper, les 19 et 20 mai 1962.

Nous pouvons dès maintenant vous en donner le programme et vous indiquer approximativement les prix.

**Samedi 19 mai**

Départ vers 9 h. 30 pour une excursion en autocar, vers la côte, ayant pour but un des hauts lieux de la Résistance, et déjeuner en cours de route. Prix : 20 NF.

**Dimanche 20 mai**

10 heures : réunion des participants, à laquelle nous espérons rencontrer un très grand nombre de Résistantes bretonnes.

11 h. 30 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

12 heures : déjeuner en commun, prix 10 NF. Ce déjeuner sera servi à 12 heures très précises, afin de permettre le départ à 15 heures de celles se dirigeant vers Nantes et Paris.

Chaque participante se préoccupera de son billet de chemin de fer, mais nous pourrons vous réserver des chambres à Quimper. Une nuit et petit déjeuner : chambre à un grand lit pour deux personnes, 12,50 à 13,50 NF ; chambre à deux lits, 15,25 NF ; chambre à un lit pour une personne, 11,50 NF.

Tous ces prix sont approximatifs, mais nous demandons à nos camarades qui seraient intéressées par ce projet de nous en informer dès que possible ; celles-là seules recevront des informations complémentaires.

## A. D. I. R.

**241, Boulevard Saint-Germain  
PARIS-VII**

Métro : Chambre des Députés

Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min

**C.C.P. Paris 5266.06**

Les bureaux de l'A.D.I.R. sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay  
Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret, Paris